

## D22-2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué les vingt-six mars s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de  
conseillers :

**En exercice : 15**  
Présents : 15  
Votants : 15

**Étaient présents :** M. Christophe AUBIN, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice BESSIERE

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 26 mars 2026.

#### Élection des représentants au sein du SIVU Scolaire

Rapporteur M. le Maire :

La Commune de Rosnay fait partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du secteur scolaire de Moutiers les Mauxfaits.

Ce syndicat a pour objet notamment la gestion du stade d'athlétisme, ainsi que le soutien financier aux associations sportives et culturelles des collèges Corentin Riou et Saint Jacques.

Conformément aux statuts, les communes membres doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ces délégués doivent être désignés après chaque renouvellement général des Conseil Municipaux selon les dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il convient alors de nommer les représentants de la commune au sein du SIVU Scolaire.

Conformément à l'article L.2121-21, Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des représentants, et décide de désigner les représentants par un vote à main levée

Est candidate au poste de délégué titulaire Mme Emmanuelle GALERNEAU BESSE et au poste de délégué suppléant M. Matthieu CHARPENTIER

**Après que le conseil municipal, après en avoir procédé à l'élection décide, à l'unanimité de nommer :**


- **Mme Emmanuelle GALERNEAU BESSE** en qualité de représentant titulaire
- **M. Matthieu CHARPENTIER** en qualité de représentant suppléant.

**Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs** à Mme Emmanuelle GALERNEAU BESSE titulaire et M. Matthieu CHARPENTIER suppléant, aux fins :

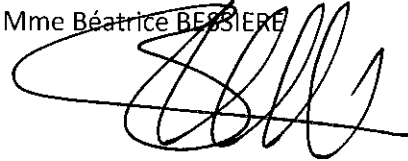
- de représenter la commune de Rosnay au sein du SIVU Secteur Scolaire,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,  
Mme Béatrice BESSIERE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 02/04/26 et affichée le 02/04/26